

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du JEUDI 11 FEVRIER 2021 à 18h30

Présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. COLSON, CHÂRON, GUESDON, GUEST, CARPENTIER, STRICHER, DINE, BEIGBEDER, GIRARD, PALOTAI, NOËL, BRASY, JOLY, BAILLEMONT, MERCIER, LUCAS, GUIRAUD, LEGAN, MAGDELAINE, DELANNEY, PERRIN, NATTAGH, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents : Mmes et MM. LE DANTEC, ELEXHAUSER, COTELLE, BOSCHER, CANTAIX, excusés

Procurations : M. LE DANTEC à M. ELEXHAUSER à Mme CHÂRON, Mme COTELLE à Mme JOLY, M. BOSCHER à M. CARPENTIER, M. CANTAIX à M. GUESDON.

Mme Audrey JOLY a été élue secrétaire,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au pôle culturel « La Cidrerie » afin de respecter le critère d'occupation et de distanciation sociale dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sans présence de public compte tenu du couvre-feu instauré à partir de 18h00.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 a été adopté sans observation.

01 / 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'**année 2021**.

Mmes LEGAN, PALOTAI et M. DINE étant membres de bureaux d'associations sollicitant l'octroi d'une subvention, ils n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

VOTE les subventions dont le montant total **119 730,70 €** sera inscrit au **Budget Primitif 2021**.

CULTURE - SPORTS

ASS ART'BRAMAINS	6 650,00 €
ASS COMM MUSIQUE ET DANSE	15 000,00 €
BEUZEVILLE ATHLETIC CLUB	49 445,00 €
BOXING MUSCULATION CLUB BEUZEVILLE	4 800,00 €
KARATE CLUB BEUZEVILLE	1 000,00 €
MUAY THAI	200,00 €
CHORALE BELLELONDE	-
UNION MUSICALE DE BEUZEVILLE	8 000,00 €
VELO CLUB BEUZEVILLAIS	600,00 €
ECURIE ST HELIER	1 700,00 €
LES JOURS HEUREUX	500,00 €
THEATR'HALLE	-

EDUCATION – FORMATION BEUZEVILLE

ASS PARENTS ELEVES MAT&PRIM	860,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	900,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EM	1 500,00 € (<i>versé sur justificatif</i>)
COOP SCOLAIRE EC PRIMAIRE	2 100,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EP	6 000,00 € (<i>versé sur justificatif</i>)
SACD'ADO	1 900,00 €

EDUCATION – FORMATION HORS COMMUNE

CF APPRENTIS INTERCONSULAIRE 27	-
CFA BTP EVREUX	-
CFA BTP VAL DE REUIL	50,00 €
CFA BTP INDRE ET LOIR	-
CHAMBRE DES METIERS 14	-
MAISON FAMILIALE ROUTOT	25,00 €
MFR POINTEL	-
MFR VIMOUTIERS	-
MFR BLANGY LE CHATEAU	75,00 €
O.G.E.C TROUVILLE SUR MER	-
CENTRE NORMANDIE – LORRAINE	-

INTERET SOCIAL

AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	1 900,00 €
AMICALE - PERSONNEL DE LA VILLE	7 000,00 €
AMICALE - SAPEURS POMPIERS	4 370,00 €
ANCIENS COMB. PRISON GUERRE	190,00 €
CLUB DES AINES	950,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	350,00 €
AMIS MONUMENTS et SITES de L'EURE	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	78,00 €
LES FLORALIES DE L'EURE	180,00 €
UNION DES MAIRES ET ELUS 27	893,00 €
ASSOCIATION CHAT SANS FAMILLE	500,00 €

AMENAGEMENT-TOURISME

CAUE 27	566,70 €
---------	----------

TOTAL **119 732,70 €**

02 / 2021 – DEMANDES DE CREDITS SCOLAIRES 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par les directrices des Ecoles de BEUZEVILLE,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

ARRETE comme suit les crédits scolaires attribués aux Ecoles Maternelle et Primaire de BEUZEVILLE à inscrire aux articles 6067 et 6574 du Budget Primitif 2021 :

Fournitures scolaires (art. 6067)

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
160 élèves x 40,00 €	5 600 €	350 élèves x 40,00 €	14 000 €
Manuels scolaires	350 €	Manuels scolaires	1 600 €
Bibliothèque	400 €	Bibliothèque	800 €
Papiers, cartons	2 500 €	Papiers, cartons	600 €
		Consommables Informatiques	1 500 €
		ULIS	1 200 €
TOTAUX	8 850 €		19 100 €

Activités – Subventions (art. 6574)

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
Coopérative Scolaire	900 €	Coopérative Scolaire	2 100 €
Aide aux voyages (<i>versé sur justificatif</i>)	1 500 €	Théâtre (<i>versé sur justificatif</i>)	3 000 €
		Projet Equithérapie / ULIS (<i>versé sur justificatif</i>)	3 000 €
TOTAUX	2 400 €		8 100 €

Total Général

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
TOTAUX	11 250 €		27 200 €

03/ 2021 – RETROCESSION EPFN CIDRERIE ET ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Par délibération du 29 juin 2017, le conseil municipal a décidé la cession à l'EPFN des parcelles cadastrées AD n° 89 de 5a49ca et AO n° 69 de 26a87ca à l'euro symbolique afin qu'il procède aux travaux de démolition et de réhabilitation des sites BEAUCAMP et de l'ancien centre d'incendie et de secours.

Les travaux étant achevés, les parcelles en question doivent être rétrocédées à la commune pour une valeur comptable de 15 951,27 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de Beuzeville et tous documents nécessaires à la rétrocession des parcelles susmentionnées.

04/ 2021 – MODALITES DE PROGRAMMATION TRIENNALE DES TRAVAUX DU SIEGE 27

Le SIEGE 27 propose de reconduire le dispositif de programme triennal d'investissement pour la prochaine période 2021-2023 de façon à garantir à l'ensemble des villes B (communes urbaines) un volume d'investissement adapté au niveau de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) perçue, ainsi qu'il suit :

- Modalités de perception et de reversement de la TCFE :

Reversement à la ville de 35% du montant total de la TCFE perçue par le SIEGE 27 sur le territoire de la ville, lequel participe en contrepartie au financement des travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux électrique et téléphonique.

- Modalités de calcul de l'enveloppe budgétaire disponible pour la ville sur la période 2021-2023 :

Etant entendu que le produit de la TCFE d'une année N n'est connu qu'au 28/02/N+1, il est convenu que l'enveloppe budgétaire dont la ville dispose pour la période triennale 2021/2023 correspond au produit de la TCFE conservée par le SIEGE 27 au titre des 4 derniers trimestres, affecté d'un coefficient de 1,8 correspondant à l'effort de solidarité de la collectivité au bénéfice des villes «B » et multiplié par 3 pour tenir compte de la période triennale,

- Programmation des travaux d'effacement coordonné des réseaux et d'éclairage public :

Avant chaque exercice budgétaire, et au plus tard le 15 décembre N-1, la commune présente l'expression de ses besoins pour l'année N en termes d'effacement des réseaux. Après hiérarchisation de la commission « Villes B » la liste des opérations programmées au titre de l'année N est arrêtée par le Bureau Syndical en janvier de l'année N.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le SIEGE 27.

05/2021 - PROGRAMME 2021 SIEGE 27 - TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président du SIEGE 27 informe qu'un programme de 310 000 € TTC est retenu pour la commune de BEUZEVILLE au titre du programme 2021.

Le projet consiste à réaliser les travaux suivants :

	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis élect</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
Rue Pierre Mendès France				
Rue Gustave Camus				
<u>Lotissements :</u>				
Rue A. Josse, Allée J. Rostand et E. Satie	160 000 €	95 000 €	55 000 €	310 000 €
	-----	-----	-----	-----
<u>Totaux (TTC)</u>	160 000 €	95 000 €	55 000 €	310 000 €

La participation financière prévisionnelle de la commune est fixée comme suit :

- éclairage et enfouissement électrique	: 20 % du montant HT soit	42 500,00 €
- enfouissement du réseau téléphonique	: 30 % du montant HT et la TVA soit	22 916,67 €

Ces montants seront ajustés à la clôture de l'opération au coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir à cet effet avec le SIEGE 27 et à inscrire ces montants au BP 2021 qui seront ajustés à la clôture de l'opération au coût réel des travaux réalisés.

06/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 – HÔTEL DE POLICE MUNICIPALE

Les demandes de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de transformation de la maison d'habitation sise au 69 rue Albert Sorel en hôtel de police municipal, ont été refusées pour les exercices 2019 et 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à redéposer une nouvelle demande sur 2021 sur la base d'un coût prévisionnel de 420 000 € HT, financé ainsi qu'il suit :

- Subvention DETR à hauteur de 40 % : 168 000,00 € HT
- Autofinancement : 252 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnels,

AUTORISE M. le Maire à redéposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % soit un montant de 168 000 € HT.

07/2021 – BONS D'ACHAT EN REMPLACEMENT DU REPAS DES ANCIENS

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19 et afin de protéger les Aînés, la municipalité a décidé d'annuler le repas des Anciens pour l'année 2021.

En contrepartie, de cette annulation, il est proposé de distribuer aux Beuzevillais âgés de plus de 65 ans, un bon d'achat d'un montant de 20 €, à dépenser dans les commerces de Beuzeville avant le 31 août 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de distribuer un bon d'achat de 20 € aux Beuzevillais âgés de plus de 65 ans.

08/2021 – GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS A LA CIDRERIE

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande d'autorisation d'ouverture de débit de boisson de catégorie 3 (Soft, Vin, bière, Cidre) au sein de la Cidrerie, de manière à permettre l'exploitation du bar du pôle culturel.

A ce titre, il convient de fixer la grille tarifaire ainsi proposée par la commission culture et manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

FIXE la grille tarifaire ainsi qu'il suit :

LA CIDRERIE
TARIFS CAFÉ

TARIFS BAR	Contenant	PRIX TTC
Bière		
Pression	25cl	3,50
Pression	50cl	4,50
Bouteille 1er prix (Heineken....)	33cl	4,00
Bouteille Producteur	33 cl	4,00
Bouteille Producteur	50 cl	5,00
Vin		
Verre	10 cl	2,00
Cidre		
Verre	25 cl	2,50
Jus de Fruit		
Bouteille	33cl	3,00
Soda		
Canette ou bouteille	33 cl	3,00
Eau		
Plate bouteille	33cl	2,50
Gazeuse bouteille	33cl	3,00
Autres		
Café		1,20
Thé		2,00

09/2021 – INTEGRATION DE VOIRIE DE LA ZA3 DANS LE DOMAINE PUBLIC - RECTIFICATIF

Par délibération en date du 15 février 2013, le conseil municipal a décidé de prononcer le classement des voies de la zone d'activités n° 3 dans la voirie communale pour une longueur de 810 ml composées des parcelles cadastrées section ZI n° 179-185-186-187-213-226p.

De manière à mettre à jour le plan cadastral, il convient de rectifier ladite délibération pour ajouter une partie de la parcelle 255 à la suite d'une erreur matérielle de numérotation et la parcelle 236 correspondant à l'extension réalisée pour desservir les bâtiments en fond de zone pour une longueur totale de 920 ml.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

RECTIFIE en conséquence la précédente délibération du 15 février 2013,

AUTORISE M. le Maire à faire procéder aux divisions des parcelles 226 et 255 et signer tous documents nécessaires à l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.